



DISTRICT DES ALPES DE FOOTBALL

FEUILLE DE FRAIS OFFICIELS SAISON 2024-2025

Nom :

Prénom :

Lieu de départ :

N° Licence :

Fonction :

N° de match :

Compétition :

Lieu :

Date :

Horaire :

Club Recevant :

Club Visiteur :

Remboursement de frais

Distance sur convocation (Internet) Base Foot2000 (aller/retour) :
Montant frais de déplacement :
Indemnité de match :

TOTAL PERCU PAR L'OFFICIEL : 0 €

COMPÉTITIONS ORGANISÉES PAR LE DISTRICT
Les compétitions étant organisées par le District, la CDA indiquera le détail des frais à prendre pour chaque arbitre avant l'évènement.

Selon les directives de l'URSSAF seules les distances réelles parcourues par l'officiel peuvent donner lieu à remboursement. Donc en cas de désignation sur plusieurs rencontres la même journée, il faut prendre la distance entre la résidence et le premier match et ensuite la distance séparant le premier match du deuxième et ainsi de suite.

IMPAYE

Club Fautif:
La rencontre a-t-elle eu lieu
Oui - Non
Motif de l'impayé

	Arb. Central	Arb. Assistant	Délégué
Indemnité Kilométrique	0,446 € / km (au-delà de 80 kilomètres) MAXI 110 KM ALLER POUR LES ASSISTANTS		
Indemnité de match			
District 1	72 €	64 €	36 € Si < 80KM
District 2 & 3	68 €	61 €	
Féminines	58 €	54 €	
Forfait Futsal 1 arbitre	65 €		
Forfait Futsal 2 arbitres	40 €	40 €	
U18	65 €	58 €	
U16	58 €	54 €	
U14 & U13 à 11	57 €	54 €	
Coupe Senior	72 €	64 €	
Coupe U18	65 €	58 €	
Coupe U16	58 €	54 €	
Coupe U14	57 €	54 €	
Coupe Féminines	58 €	54 €	

Tarifs au 1er Juillet 2024

Remboursement de frais en cas de match non joué

L'Officiel bénéficie d'une indemnité de mission de 36 € et est remboursé de ses frais kilométriques (0,446 € / km au-delà de 80 km)

Aller/retour: 0 km x 0,446 € + 36 € = 36 €